

---

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2017

---

L'an deux mille dix-sept, le 15 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 9 juin 2017, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

~~~~~

Etaient présents : M. Paul BAUDRY, Maire & Ms Claude YAOUANC, Frédéric ETCHEGARAY, Hugues BIGÉ, Michel LAHORGUE, Philippe BIGOTEAU, Michel GOÑY (arrivé à 18h14), Mmes Chantal BONZON, Valérie RECARTE, Dominique GALLOT, Brigitte ETCHEVERRY, Marie-Dominique GAY (arrivée à 18h50), Sophie DELETTRE (arrivée à 18h14), Dominique VIGIER (arrivée à 18h50).

~~~~~

Absentes excusées : Mmes Emmanuelle DALLET, Mme Annie UHALDEBORDE (procuration à Mme Dominique GALLOT), M. Pierre SORHAITS (procuration à M. Michel GONY), M. Michel KLISZ (procuration à M. Michel LAHORGUE), M. Francis DAVRIL (procuration à M. Paul BAUDRY).

~~~~~

Secrétaire de séance : M. Michel LAHORGUE.

~~~~~

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18h03.

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 5 AVRIL 2017**

*Adopté à l'unanimité*

### **ORDRE DU JOUR :**

---

➤ **FINANCES :**

Monsieur Le Maire propose de commencer par ce point.

**Arrivée de Mme Sophie DELETTRE & M. Michel GONY à 18h14**

1. **Fixation des subventions allouées aux associations pour l'année 2017 :**

Le vote par association donne les résultats suivants :

- **APAJH** : 400.00€ → *Adopté à l'unanimité (12 votants + 4 pouvoirs)*
- **Anciens combattants** : 400.00€ → *Adopté à l'unanimité (12 votants + 4 pouvoirs)*
- **Ttipiak Biribilan** : 400.00€ → *Adopté à l'unanimité (12 votants + 4 pouvoirs)*
- **A.S du Makila** : 400.00€ → *Adopté à l'unanimité (12 votants + 4 pouvoirs)*

- **AJAHM** : 200.00€ → *Adopté à l'unanimité (12 votants + 4 pouvoirs)*
- **Adin Eder** : 600.00€ → M. Hugues Bigé s'abstient.  
*Adopté à la majorité (11 votants + 4 pouvoirs)*
- **Biez Bat Ikastola** : 3 150.00€ → *Adopté à l'unanimité (12 votants + 4 pouvoir)*
- **Comice Agricole** : 150.00€ → *adopté à l'unanimité (12 votants + 4 pouvoirs)*
- **Comité des fêtes** : 2 000.00€ → *adopté à l'unanimité (12 votants + 4 pouvoirs)*
- **Emak Hor** : 4 500.00€ → *adopté à l'unanimité (12 votants + 4 pouvoirs)*
- **Gure Irratia** : 700.00€ → *adopté à l'unanimité (12 votants + 4 pouvoirs)*
- **Handisport Pays Basque** : 350.00€ → *adopté à l'unanimité (12 votants + 4 pouvoirs)*
- **Ihiztariak les chasseurs** : 1 500.00€ → Frédéric Etchegaray s'abstient.  
*Adopté à la majorité (11 votants + 4 pouvoirs)*
- **Lau-Herri** : 1 500.00€ → *adopté à l'unanimité (12 votants + 4 pouvoirs)*
- **Les mots s'animent** : 4 000.00€ → Valérie Récart et Brigitte Etcheverry s'abstiennent.  
*Adopté à la majorité (10 votants + 4 pouvoirs).*
- **Les Sittelles** : 9 000.00€ → *adopté à l'unanimité (12 votants + 4 pouvoirs)*

➤ **URBANISME :**

2. Fixation des prix de vente des terrains du lotissement Igeldia :

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs)  
 Abstention : 2 (M. Goñy + pouvoir de M. Sorhaitis)

**Adopté à la majorité**

3. Autorisation donnée au Maire de signer le compromis de vente et l'acte de vente définitive avec l'Office 64 du terrain communal situé chemin de Benoit pour la construction de la résidence Lorea :

M. Michel GONY trouve que le prix de vente de l'assiette foncière à l'Office 64 est particulièrement bas en comparaison des lots vendus aux particuliers dans le lotissement Igeldia.

En réponse, Monsieur Le Maire souligne que ce montant est tout à fait cohérent pour du logement social.

Par ailleurs, M. GONY, après consultation, trouve que le prix de vente à 3 100€ le m<sup>2</sup> est très élevé pour être considéré comme du social. Monsieur Le Maire lui répond qu'il n'a pas encore connaissance du prix de vente, et que de toute évidence, ceux-ci doivent être plafonnés.

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs)  
 Contre : 2 (M. Goñy + pouvoir de M. Sorhaitis)

**Adopté à la majorité**

4. Non-exercice du droit de préemption urbain d'un bien immobilier situé dans le lotissement de La Redoute :

**Adopté à l'unanimité**

➤ **RESSOURCES HUMAINES :**

**Arrivée de Mmes Marie-Dominique GAY & Dominique VIGIER à 18h50.**

5. Mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) :

Pour : 15 (dont 3 pouvoirs)  
Abstention : 3 (Mme Vigier, M. Goñy + pouvoir de M. Sorhaits)

*Adopté à la majorité*

6. Renouvellement de la convention de mise à disposition de Stéphane DACHARY avec les communes d'Arcangues et Arbonne :

*Adopté à l'unanimité*

7. Création & suppression de postes :

*Adopté à l'unanimité*

8. Autorisation de recruter des agents contractuels en raison d'un accroissement saisonnier d'activité :

*Adopté à l'unanimité*

~~~~~

➤ QUESTIONS DE L'OPPOSITION :

- Question de M. SORHAITS :

Le projet TRAM BUS en cours de réalisation se doit de desservir Bassussarry.

Pour cela il nous faut imposer un lieu de stockage des voitures.

A priori, la zone de Planuya constituerait un bon compromis.

Pour conforter notre Maire dans cette démarche, je suggère qu'un matin entre 7h et 10h, nous distribuions entre tous, des tracts aux automobilistes qui roulent tous les matins au pas de l'homme (ou que nous lancions un appel à candidature bénévole via nos panneaux lumineux) pour obtenir une pétition conséquente.

Il faut que cessent les pics de pollution et disparaissent les heures perdues dans les bouchons qui empirent chaque jour.

Le maire apporte la réponse suivante :

Au cours du Conseil Communautaire de Juillet, la Communauté d'agglomération devrait délibérer pour nommer ses représentants au sein du syndicat des transports ; le pôle territorial Errobi devrait avoir 2 représentants, il proposera sa candidature.

Il n'est pas favorable à ce type de manifestation non justifiée car prématurée, et qui pourrait, au contraire avoir des conséquences négatives.

- Question de M. GOÑY :

**Centre Bourg Commercial : Pour qui ?**

**Pourquoi ?**

Le projet commercial centre bourg devait initialement permettre à Bassussarry de bénéficier d'une surface alimentaire plus étoffée, à la demande de Fred notre épicier.

Ce dernier ne souhaite plus y donner suite.

Pour autant la majorité municipale persiste dans sa volonté de construire le bâtiment.

Elle envisage de confier à un privé la construction.

Relevant du droit privé, nous ne pouvons pas savoir quel type de commerce occupera les murs.

La Mairie se défait d'un de ses derniers terrains communaux pour financer la voirie et le parking des futurs commerces.

Faut-il hypothéquer le dernier endroit dans lequel on retrouve les véritables racines religieuses et architecturales de Bassussarry?

L'opposition demande que les contribuables soient consultés et que ceux qui y sont favorables proposent au moins deux types de commerce.

Les 2 millions d'euros d'investissement justifient que nous patientions.

Quel profit retirera la population de cet entêtement ?

**Le maire** apporte la réponse suivante :

Il n'y a pas d'entêtement sur ce projet, loin de là.

La construction de ce bâtiment n'est pas sortie du chapeau : je rappelle qu'il y a 5 ans la commune avait lancé une étude centre bourg, celle-ci a été présentée en réunions publiques avec consultation du dossier pendant de nombreux mois, et ce bâtiment avait été conservé dans les conclusions de l'étude car il permet en quelque sorte de fermer le projet de fusion des deux places, l'objectif étant d'étoffer l'offre commerciale et de services sur le bourg et de favoriser un lieu de vie où le piéton sera prioritaire.

Le fait de dire que Fred n'est pas intéressé, j'en suis surpris car après consultation de l'intéressé dernièrement, celui-ci est toujours partie prenante.

Un cahier des charges sera imposé au constructeur concernant l'affectation des locaux, le RDC devrait être réservé aux commerces et l'étage aux services, néanmoins nous ferons le point pour lister les activités que nous ne souhaitons pas.

**Monsieur Goñy** en prend note : il précise que s'il a dit que Fred n'était plus intéressé c'est parce que le maire l'avait dit il y a quelques temps.

Le maire confirme qu'il l'avait dit, car effectivement Fred avait renoncé à son déplacement, Cependant il avait proposé au conseil municipal de continuer, malgré le retrait de Fred, car ce bâtiment est important pour renforcer notre bourg : ce qui a été acté. Le fait de continuer incitera certainement les intéressés de la première heure à revenir, ce qui est le cas aujourd'hui.

**Monsieur Lahorgue** précise que le bâtiment coté place est du R +1 et qu'il sera moins haut que l'église.

**Le Maire** ajoute que ce bâtiment ne coûtera rien à la commune, que le réaménagement de la place fait partie du programme de la majorité et qu'il ne va pas consulter la population à chaque fois qu'un projet se réalise. Depuis maintenant des années, de nombreuses choses se sont faites dans la commune, et c'est heureux.

- **Question de Mme VIGIER** :

De nombreux administrés ont mis à profit le travail de refonte du PLU pour exprimer diverses demandes, souvent afin d'obtenir le reclassement en constructible de tout ou partie de parcelles qui ne le sont pas actuellement. Et c'est dans ce cadre que le frère de Michel Lahorgue a fait une demande pour un terrain lui appartenant.

Outre les considérations d'urbanisme, le problème ici posé, et qui n'a pas échappé à certains administrés, est que cette demande émane d'un membre de la famille de l'adjoint à l'urbanisme. Il est donc très important de considérer que nous risquons d'être rattrapés par la jurisprudence de « l'affaire de Coral », qui a condamné la mairie d'Urrugne pour prise illégale d'intérêt, les juges considérant que sa seule présence au sein du conseil municipal pouvant

influencer la décision du reste de ses collègues ? Or, si tel devait être le cas, je trouverais extrêmement regrettable que soit remis en cause les trois ans de travail pour élaborer ce PLU, et par-dessus tout je n'apprécierais vraiment pas, comme j'ai déjà pu l'entendre, que soit mis en doute le sérieux des membres de la commission d'urbanisme.

**Le Maire** précise que les questions concernant la révision du PLU seront abordées dans une réunion prévue à cet effet, la date n'est pas arrêtée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h12.

Fait à Bassussarry, le 19 juin 2017.

Le Maire,  
**Paul BAUDRY.**

